# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU DEPARTEMENT DU LOT

Secrétariat assuré par l'ARS Occitanie
Unité régionale des soins psychiatriques sans consentement

# RAPPORT D'ACTIVITE

#### Année 2020

# I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2020

Voir tableau chiffré joint en annexe, conforme à l'article R.3223-11 du code de la santé publique.

Les données indiquées dans le § I « données de cadrage » tiennent compte à la fois :

- Des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2020,
- Des mesures antérieures à 2020 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2020,

qui correspondent à l'activité globale de l'année.

# II – <u>BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE</u> L'ANNEE 2020

Globalement, 318 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2020 soit une diminution par rapport à 2019 où 331 mesures avaient été prises soit une diminution de -3,9 %, elle-même inférieure au niveau de 2018 où 347 mesures avaient été prises. Elles se décomposent comme suit :

# > 301 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement :

- 30 mesures avec 2 certificats (article L.3212-1-II-1° code de la santé publique)
- 200 mesures « péril imminent » sans tiers (article L.3212-1-II-2 CSP)
- 71 mesures « urgences avec tiers » avec 1 certificat (article L.3212-3 CSP)

Mesure SDDE	2016	2017	2018	2019	%	2020	%	Evolution 2019/2020
Procédure normale 2 certificats	38	37	25	26	15,3	30	10,0	15,38%
Mesure « péril imminent »	142	194	237	200	57,0	200	66,4	0,00%
Mesure « urgente » 1 certificat	69	62	65	77	27,7	71	23,6	-7,79%
Total des mesures SDDE	249	293	327	303	100	301	100	-0,66%

L'activité globale des soins psychiatriques pris sur décision du directeur d'établissement est stable par rapport à 2019 ; on note une augmentation de 15,4 % du nombre de procédures normales et une diminution de 7,8 % des mesures « urgentes » avec un seul certificat. Le nombre de mesures dites de « péril imminent est identique à 2019.

A noter qu'il y a 52 mesures SDDE de plus d'un an.

# > 17 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :

- 4 mesures admission directe préfet (article L.3213-1 CSP)
- 13 mesures suite à arrêté provisoire du maire (article L.3213-2 CSP)

Mesures	2016	2017	2018	2019	%	2020	%	Evolution 2019/2020
Admission directe	2	6	8	9	32,1	4	23,5	-55,56%
Mesures urgentes maire	10	17	12	19	67,9	13	76,5	-31,58%
Total des mesures SDRE	12	23	20	28	100	17	100	-39,29%

En 2020, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont subi une diminution de presque 40 % par rapport à l'exercice 2019.

Il y a 25 mesures SDRE de plus d'un an en 2020.

# III - BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Les mesures « urgences avec tiers » avec un seul certificat médical représentent 23,6 % des mesures de SDDE (71 mesures), en légère diminution par rapport à 2019 (-7,8 %).

Les mesures dites de « péril imminent » représentent 66 % des mesures de SDDE, niveau légèrement supérieur à l'année 2019 qui était de 57 %.

Globalement, les procédures d'urgence représentent 90 % des mesures SDDE, soit 271 mesures sur un total de 301, niveau légèrement supérieur à celui constaté en 2019 (84,7 %).

#### III – SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

## Composition de la C.D.S.P.

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques a été fixée par arrêté du 01/08/2018, modifié par arrêté préfectoral en date des 08/03 et 19/09/2019 :

- représentant l'APEI,
- médecin psychiatre,
- magistrat,
- médecin psychiatre hospitalier,
- médecin généraliste,
- représentant l'UNAFAM.

#### La présidence est assurée par

#### Fonctionnement de la C.D.S.P.

la commission s'est réunie 3 fois en 2020, deux fois à CAHORS (au CMP et à la DDARS du Lot) et une fois au centre hospitalier spécialisé de LEYME. Au cours de ces réunions, en fonction de l'ordre du jour et du temps imparti, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an soit :

- 36 dossiers SDDE: 3 dossiers de moins d'un an et 33 dossiers de plus d'un an,
- 14 dossiers SDRE : tous de plus d'un an.

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures se déroulent dans le respect de la liberté des personnes.

Les registres de la loi ont été visés par le président de la commission au cours de la réunion sur le site de LEYME.

Les membres de la commission ont noté :

- Des difficultés à réunir le quorum et à se déplacer jusqu'au centre hospitaliser de LEYME qui est à plus d'une heure de route de Cahors ;
- Un nombre important de dossiers de mesures de péril imminent, cette mesure étant le principal point d'entrée des patients SDDE dans le soin sans consentement ;
- La description du péril imminent dans les certificats médicaux initiaux n'est pas toujours détaillée :
- La nécessité de recueillir les demandes des patients en amont de la CDSP afin qu'elle puisse être en capacité de mieux répondre à leurs interrogations; une fiche est à l'étude afin de procéder à ce recueil, fiche qui sera soumise à l'approbation de la direction de l'établissement.

#### Audition de patients

7 patients ont été entendus par la commission au cours de l'année 2020.

#### Requêtes

La commission a été saisie 10 fois en 2020, requêtes qui ont fait l'objet d'un courrier en réponse.

#### Visites

Les membres de la CDSP ont effectué une visite de l'unité de soins fermée UFHC au CHS de LEYME. Cette unité a une capacité d'accueil de 15 lits dont 3 chambres d'isolement. Tous les patients « entrants » transitent par cette unité.

Depuis l'apparition du Covid-19, des adaptations ont été mises en place avec 2 lits d'accueil pour les patients testés positifs.

La durée moyenne de séjour dans cette unité est de 14 jours, mais avec des disparités importantes selon les patients.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2021

## STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s) : 046

Période du :

01/01/2020 31/12/2020

au:

#### I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	414
- dont nombre total de SDRE et SDJ	40
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	9
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	28
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	.2
-dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
- dont nombre total de SDDE	374
- dont nombre de SDT	37
- nombre de SDTU	91
- nombre total de SPI	246
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	77
- dont nombre de SDRE et SDJ	25
- dont nombre de SDDE	52
- dont nombre de SPI	30
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	281
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	11
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	3
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	8
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
- dont nombre de levées de SDDE	270
- dont nombre de levées de SPI	183

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU31/12/2020

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement	
1 magistrat	1	1	
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1	
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1	
1 médecin généraliste	1	1	
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1	
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1	

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	1
Nombre total de dossiers examinés :	70
- dont SDRE et SDJ	14
- dont SDDE	56
- dont SPI	36
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	47
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	4
- SDRE et SDJ en programme de soins	10
- SDDE en hospitalisation complète	17
- dont SPI	23
- SDDE en programme de soins	39
- dont nombre total de SPI examinées	33
- dont SPI en hospitalisation complète	10
- dont SPI en programme de soins	23
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	0
- dont nombre de demandes satisfaites	M
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	10